



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés
Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus
Date de publication: SHAB 04.08.2023, **Publication répétée:** 02.08.2023, 03.08.2023
Visible par le public jusqu'au: 02.08.2026
Numéro de publication: SR01-0000010040

Entité de publication
Banque Raiffeisen Alpes Riviera Chablais Vaudois société coopérative, Place du Centre 1, 1860 Aigle

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Banque Raiffeisen Alpes Chablais Vaudois société coopérative avec Banque Raiffeisen Alpes Riviera Chablais Vaudois société coopérative

3. Publication

Organisation transférante:

Banque Raiffeisen Alpes Chablais Vaudois société coopérative
CHE-101.252.651
Place du Centre 1
1860 Aigle

Organisation reprenante:

Banque Raiffeisen Alpes Riviera Chablais Vaudois société coopérative
CHE-105.735.150
Place du Centre 1
1860 Aigle

Publication de la fusion dans la FOSC: 29.06.2023

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des entités qui fusionnent peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés de l'entité reprenante.

Remarques juridiques complémentaires:

La Banque Raiffeisen de la Riviera société coopérative (Banque Raiffeisen Alpes Riviera Chablais Vaudois par modification de raison sociale) reprend à titre universel et sans liquidation, l'intégralité des actifs et passifs de la Banque Raiffeisen Alpes Chablais Vaudois société coopérative. La fusion a été décidée lors des votes par correspondance des deux Banques Raiffeisen.

Délai : 29.09.2023 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Banque Raiffeisen Alpes Riviera Chablais Vaudois société coopérative
Place du Centre 1
1860 Aigle